



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

**Délibération n°2023-12: Approbation du compte administratif communal de l'exercice 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 25 mars 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 15	Votants : 18
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET Olivier MUSY, Eric MORISSET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Marie GALANO		
Représentés :	Hélène LEVERNIEUX donne pouvoir à Bernard GLEIZE, Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Bénédicte ALLENET		

*A l'issue du rapport de Monsieur Pain, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal, la présidence de la séance étant confiée à Monsieur Pain, Adjoint aux Finances, à l'unanimité,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice budgétaire 2022,

Vu les commissions finances du jeudi 2 février 2023 et du mardi 14 mars 2023,

Après s'être fait présenter le compte administratif pour l'exercice 2022,

Sur présentation du rapport de M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : adopte le Compte Administratif communal de l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 : 420 060.97 €

**>Excédent de fonctionnement cumulé fin 2022 : 420 060.97 €**

- Excédent d'investissement de l'exercice 2022 : 156 649.70 €

**>Déficit d'investissement cumulé fin 2022 : - 33 989.41 €**

- Excédent Total de l'exercice 2022 : 576 710.67 €

>Excédent total cumulé fin 2022 : 386 071.56 €



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallaan